



A/59/13 ADD.4
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 9 OCTOBRE 2019

Assemblées des États membres de l'OMPI

**Cinquante-neuvième série de réunions
Genève, 30 septembre – 9 octobre 2019**

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Additif

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

OUVERTURE DE NOUVEAUX BUREAUX EXTÉRIEURS DE L'OMPI

L'Assemblée générale de l'OMPI a décidé :

- i) de rappeler la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2015 concernant les bureaux extérieurs ainsi que les Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI (document A/55/13);
- ii) de procéder en 2021 à une évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. Les contours de cette évaluation seraient arrêtés par le Comité du programme et budget à sa trente et unième session, en 2020;
- iii) en attendant les résultats de l'évaluation en 2021, de reporter l'examen de la candidature des 10 États membres désireux d'accueillir de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019;

- iv) d'examiner la possibilité d'ouvrir, au cours de l'exercice biennal 2022-2023, quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris en Colombie, parmi ces 10 candidatures.

[Fin du document]